



« Grooming »

Il y a « grooming » quand quelqu'un (très souvent un adulte) prend contact avec un enfant/mineur afin de lier des rapports émotionnels avec lui dans le but de le soumettre à des abus sexuels ou à son exploitation sexuelle.

Le « grooming » (on parle aussi de séduction malintentionnée des enfants, de pédopiégeage ou encore de manipulation psychologique des enfants) peut se produire aussi bien en ligne que dans la vie de tous les jours, par un inconnu ou par une connaissance de l'enfant.

Beaucoup d'enfants ne comprennent pas qu'ils sont victimes de « grooming » ou que ce à quoi ils ont été soumis est de nature abusive. Il est fréquent que l'enfant croie à tort qu'il entretient une relation avec le délinquant.

COMMENT CELA SE PASSE-T-IL

Le délinquant prend souvent du temps pour essayer de gagner la confiance de l'enfant jusqu'à ce que l'enfant noue avec lui des liens affectifs.

Une partie du « jeu » ici est pour le délinquant de gagner cette confiance en essayant d'isoler le jeune de sa famille et de ses amis pour créer chez celui-ci un sentiment de dépendance envers lui. L'isolement du jeune de ses amis et fréquentations est une tactique habituelle utilisée par les délinquants pour exercer du pouvoir et un contrôle sur leurs victimes.

LES FORMES DU « GROOMING »

Bien qu'il n'existe pas de liste toute faite d'un comportement de « grooming », les délinquants emploient le plus souvent un certain nombre de stratégies selon qu'ils agissent en ligne ou directement.

Quelques méthodes habituelles :

- Offre de conseils et écoute bienveillante
- Achat de cadeaux
- Faire des compliments et être attentionné
- Partage de secrets

Si les échanges ont lieu en ligne, il est souvent facile pour le délinquant de collecter bon nombre

d'informations sur l'enfant avant d'établir le premier contact en consultant le profil de l'enfant.

Il reste cependant que le délinquant cherchera à s'attirer la confiance de l'enfant en lui prodiguant des conseils et une écoute bienveillante, même si les échanges en ligne peuvent présenter le défi supplémentaire que le délinquant prétende être quelqu'un qu'il n'est pas (par exemple, un autre jeune d'un âge similaire).

L'intention du délinquant n'est pas toujours de rencontrer le jeune « en vrai » pour le soumettre à des abus sexuels : il est de plus en plus fréquent que le délinquant manipule le jeune en ligne pour le contraindre à lui envoyer des images pornographiques et sexuelles qu'il pourra utiliser pour continuer à exercer du chantage sur l'enfant. Ces abus sexuels se déroulent entièrement en ligne et il arrive que le délinquant n'ait jamais l'intention de rencontrer le jeune en vrai (voir le guide sur l'extorsion sexuelle).

PRISE DE CONTACT DIRECTEMENT PAR L'ENFANT

Beaucoup d'enfants ne reconnaissent pas le terme « grooming », pas plus qu'ils ne se rendent compte que ce qu'ils perçoivent comme étant une vraie « relation » est en fait de nature abusive. Il est donc important que vous évitiez d'utiliser un langage qui peut avoir pour effet involontaire d'entraver la conversation ou de créer des obstacles qui découragent l'enfant de se confier à vous.

Tout en reconnaissant l'importance d'utiliser un langage accessible pour faciliter le dialogue avec le jeune, il est essentiel que vous reconnaissiez le lien affectif que la victime éprouve vis-à-vis du délinquant. Il est donc peu probable que l'enfant se signale de lui-même comme étant victime de « grooming », de séduction malintentionnée ou de manipulation psychologique. Il est donc probable que le jeune ne prenne pas contact avec vous à ce stade pour avoir votre soutien, ou alors qu'il se sente dans une grande détresse.

Apportez-lui votre soutien et posez-lui des questions : soyez attentif à toute indication sur une quelconque méthode habituelle du « grooming » qui ont été mises en évidence ci-dessus. Expliquez à l'enfant que votre rôle premier est d'abord et avant tout d'assurer son bien-être. Pour vous rassurer qu'il n'est pas en danger, expliquez-lui que vous voulez comprendre ce qui s'est passé pour savoir quelle aide vous pouvez lui apporter. C'est ce qui vous aidera à apprécier la réponse la plus appropriée à lui apporter. Posez des questions ouvertes pour essayer de comprendre la raison pour laquelle l'enfant a pris contact avec vous, comme par exemple « Dis-moi pourquoi tu voudrais qu'on parle aujourd'hui », et rassurez-le constamment en lui disant qu'il a eu raison de venir vous voir.

Essayez de déterminer depuis combien de temps il est dans cette situation et s'il a parlé des abus dont il est victime à quelqu'un d'autre, qu'il s'agisse d'un parent/tuteur, d'un enseignant, d'un ami ou de quiconque d'autre. C'est en trouvant la réponse à cela que vous pourrez déterminer les risques immédiats que le jeune court. S'il n'a encore jamais parlé de cela à personne, essayez d'en savoir davantage s'il existe quelqu'un à qui il pourrait en parler. Rassurez-le en lui disant qu'il a déjà franchi l'étape la plus difficile en vous parlant. Expliquez-lui que vous pouvez l'aider en parlant à un adulte en qui il a confiance par exemple. Vous pouvez lui proposer de parler en son nom avec cet adulte.

Il est possible que l'enfant ne souhaite pas à en parler à qui que ce soit de son entourage familial et il n'y a rien d'inhabituel à cela. Beaucoup de jeunes s'inquiètent des conséquences d'en parler. Vous pouvez l'aider en lui expliquant ce qui est susceptible de se passer s'il parle à un adulte de confiance.

Chaque cas sera différent en fonction des circonstances ainsi que de la législation locale. Quoi qu'il en soit, vous devez profiter de cette occasion pour lui expliquer les voies de recours qui existent dans votre pays.

PRISE DE CONTACT PAR UN PARENT/TUTEUR

Rassurez le parent en lui disant qu'il est normal et compréhensible qu'il se sente assailli par toutes sortes d'émotions. Ne manquez toutefois pas d'insister auprès du parent sur l'importance de refouler tous les sentiments négatifs qui peuvent l'amener à s'en prendre à son enfant. Expliquez au parent que son enfant n'est pas à blâmer et aidez le parent à comprendre que son enfant n'a rien fait de mal. Il s'agit là de quelque chose d'important, car dans le cadre du processus de manipulation psychologique auquel il a été soumis, il est possible que l'enfant se sente coupable des abus dont il est victime.

Insistez sur l'importance qu'il y a pour le parent d'écouter son enfant sans porter de jugement et de faire attention à sa manière de réagir. Conseillez le parent de rester vigilant : il est possible que sur le coup, il ne se rende pas compte de l'ampleur des abus. Il faut donc qu'il se prépare à d'autres informations possibles de l'enfant, et veiller à y réagir et à y répondre de la même manière.

Si un parent s'est mis en relation avec vous car il soupçonne son enfant d'être victime de « grooming », ou si son enfant lui a déjà relaté avoir un problème, il existe plusieurs mesures qui peuvent être prises pour encourager son enfant à s'ouvrir, notamment :

- **Choisissez le bon moment avec soin.** Ne donnez pas à votre enfant l'impression d'être piégé ou d'être coupable.
- **Trouvez un endroit calme.** Si votre enfant a pris sur lui de vous faire part de quelque chose qui le préoccupe, faites en sorte que votre conversation ne soit pas interrompue.
- **Posez des questions.** Essayez de ne pas porter de jugement et donnez à votre enfant la possibilité de répondre. Essayez de maintenir la conversation.
- **Rassurez votre enfant.** Dites à votre enfant que vous croyez en lui et que vous êtes là pour l'aider.

Rassurez le parent en lui disant que son enfant recevra la protection dont il a besoin en expliquant les voies de recours existantes dans votre pays. Avisez-le également qu'il peut lui-même entreprendre des démarches en vue d'aider son enfant, en contactant par exemple les services de l'enfance concernés qui existent.



Il est important de bien insister sur les effets émotionnels potentiels de ce type d'abus sur l'enfant et de les clarifier : c'est ce qui aidera le parent à comprendre l'importance d'adopter une approche de soutien vis-à-vis de son enfant. Demandez au parent :

- L'enfant a-t-il manifesté un changement de comportements ?
- L'enfant est-il déjà pris en charge par des services d'assistance, ou l'a-t-il été par le passé ?
- S'inquiète-t-il de quelconques effets psychologiques sur l'enfant que ce soit actuellement ou depuis quelque temps déjà ?

Ce type d'informations vous aidera à prendre la mesure de l'urgence de référer le cas aux services d'assistance. N'hésitez pas à demander au parent de rester vigilant et de noter tout changement ultérieur au niveau du comportement de l'enfant, même si à ce stade le parent n'a remarqué aucun changement visible.

CONSEILS PRATIQUES :

Indiquez-lui qu'il peut déjà prendre un certain nombre de mesures pour essayer de reprendre contrôle de la situation s'il s'inquiète d'être victime de pédopornographie en ligne. En voici quelques-unes :

- **Demander à la personne d'arrêter.** Encourager le jeune à dire ce qu'il pense s'il ne se sent pas à l'aise de poursuivre la conversation en ligne.
- **Signaler l'individu.** Si la personne qui sollicite le jeune en ligne à des fins sexuelles (on parle parfois de « groomer ») persiste ou encourage le jeune à lui envoyer des images nu de lui, l'enfant peut contacter le ou les sites concernés directement, en s'adressant au centre de sécurité, où les membres du public peuvent signaler des abus. Le « grooming » peut entretenir des liens étroits avec de l'extorsion sexuelle et le chantage. Toute personne a le droit de signaler ceux qui lui ont envoyé un message, une image de nature pornographique ou lui ont demandé un message ou une telle image. Certains services et certaines applications de médias sociaux proposent des formulaires de signalement public de priorité absolue, pour pouvoir ainsi prioriser les signalements et les renvoyer aux autorités concernées.
- **Parler à un adulte de confiance.** Encouragez toujours le jeune à parler à un adulte en qui il a confiance. S'il ne se sent pas à l'aise de le faire, vous pouvez lui proposer de parler vous-même à cet adulte en son nom.
- **Recueillir des informations.** L'enfant/Le parent doit essayer de rassembler en toute sécurité le plus d'informations possible sur l'abuseur. Dès lors qu'un signalement a été fait, ces informations aideront les services répressifs à prendre des mesures contre l'abuseur et pour protéger l'enfant. Conseillez-leur de noter les dates, les heures, les noms d'utilisateur et des sites Internet/applications utilisés.

GROOMING : CONSEILS PRATIQUES

Bien que la plupart des contacts soient réactifs, les conseils suivants peuvent être utiles pour les glisser dans la discussion si le cas se présente :

- Les délinquants ont l'habitude de rechercher et de cibler des jeunes qui utilisent un nom d'utilisateur au caractère provocateur ou aguicheur, qui affichent des photos provocantes ou parlent de sexe en ligne. Il serait bon que les jeunes réfléchissent au reflet qu'ils se donnent à travers leur profil.
- Garder privées les informations à caractère privé. Les jeunes doivent s'abstenir de partager des informations comme leur numéro de téléphone, leur adresse ou leur école avec quelqu'un qu'ils ont rencontré seulement en ligne.
- Tout renseignement relayé à un inconnu en ligne ne tarde pas à échapper à tout contrôle. La publication de photos nues de soi ou en train de faire des choses embarrassantes sur une webcam peut être partagé n'importe où et avec n'importe qui.
- Il n'est jamais bon de dévoiler son adresse à quelqu'un ou de rencontrer quelqu'un qu'on ne connaît qu'en ligne. Si un jeune décide malgré tout de rencontrer cette personne, il est conseillé de le faire dans un lieu public et de se faire accompagner par un adulte en qui il a confiance.
- Si un jeune ne connaît pas la personne qui lui parle, qui lui dit être « un ami d'un ami », recommandez-lui de ne pas avoir peur et de demander à cet ami s'il est vraiment ami avec cette personne. Il est facile de publier des photos factices de soi et d'apprendre des



SIÈGE DE LA GSMA

Floor 2, 5 The Walbrook Building, 25 Walbrook, London, EC4N 8AF, Royaume-Uni
Tél : +44 (0)20 7356 0600

© GSMA 2017

choses sur un jeune et sur son groupe d'amis à partir des informations qui existent en ligne.

SIGNAUX D'ALARME :

- Le jeune a prévu de rencontrer le délinquant en personne.
- Le jeune et le délinquant se sont déjà rencontrés, à la suite de quoi le jeune a été victime d'abus sexuels.
- On soupçonne que des abus sexuels ont eu lieu mais le jeune se tait.
- Le délinquant a accès à des contenus sensibles (par exemple des images sexuelles du jeune) et/ou des informations sur l'enfant (par exemple, son adresse) qui pourraient conduire à une détérioration rapide de la situation, allant jusqu'à l'extorsion sexuelle, et livrant potentiellement le jeune à un risque d'abus.
- Un membre de la famille est le délinquant.
- Le jeune et sa famille ont été victimes de grooming.
- Signes d'automutilation et/ou changement de comportement du jeune (par exemple plus secret, replié sur soi).

Si des signaux d'alarme se manifestent lors de votre conversation, observez la procédure standard de recours en faisant intervenir les forces de l'ordre, les services de protection de l'enfance, etc., s'il y a lieu de le faire.



SIÈGE DE LA GSMA

Floor 2, 5 The Walbrook Building, 25 Walbrook, London, EC4N 8AF, Royaume-Uni
Tél : +44 (0)20 7356 0600

© GSMA 2017